

Principe

La Loi Avenir du 5 septembre 2018 réforme en profondeur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, Elle prévoit ainsi de nombreuses évolutions :

- Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ;
- La déclaration d'obligation d'emploi (DOETH) ;
- Le calcul de la contribution annuelle.

Obligations déclaratives à compter de janvier 2020 :

- ▶ **Déclaration mensuelle** du nombre de bénéficiaires de l'OETH
- Toutes les entreprises doivent déclarer le nombre de bénéficiaires de l'OETH, même celles de moins de 20 salariés et de ce fait ne sont pas soumises à OETH,
- Formalité accomplie en DSN par l'ajout d'une rubrique « bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés » à remplir pour le contrat concerné dans la période déclarée.

**IL FAUT UNE VERSION DE TEMPO DU 05.12.2019 AU MINIMUM
ET UNE VERSION DE BANCO DU 27.01.2020 AU MINIMUM.**

Mise en place

A la 1^{ère} ouverture de Tempo avec un version au minimum du 04.12.2019, le programme lance un « Patch » pour basculer sur la nouvelle liste des codes APA BOETH.

Après traitement

Dans **TEMPO**

Fichier ... Libellé

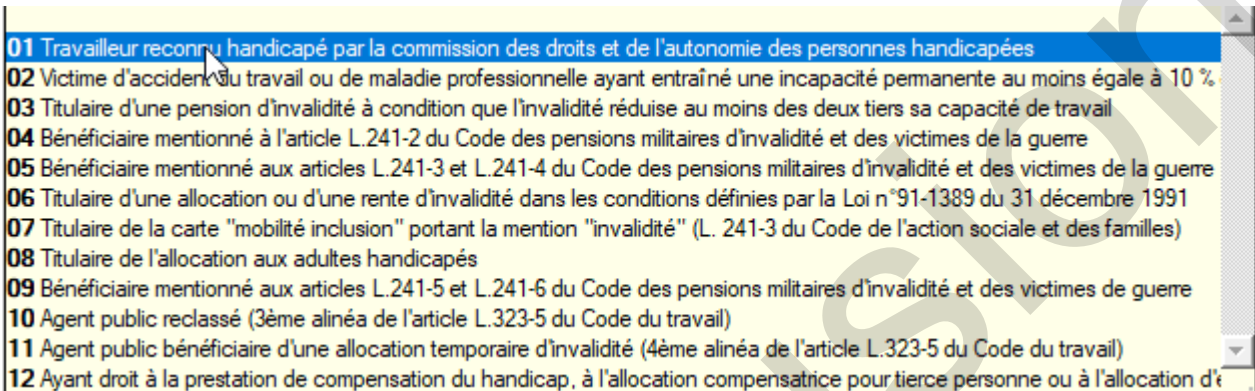
On recherche dans l'armoire "APA DOETH"

1. Si vous n'aviez pas de liste :

Le programme affecte automatiquement la liste standard des codes

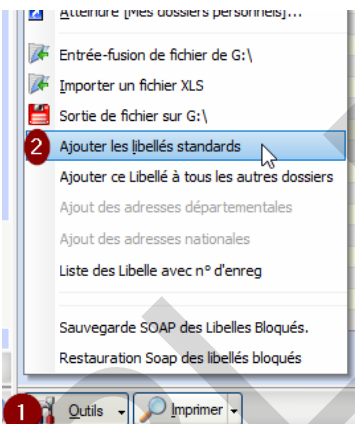
Code	Type d'handicap	TauxHor	dsn
1	Travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées		01
2	Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10		02
3	Titulaire d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduite au moins des deux tiers sa capacité de travail		03
4	Bénéficiaire mentionné à l'article L.241-2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre		04
5	Bénéficiaire mentionné aux articles L.241-3 et L.241-4 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de l		05
6	Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité dans les conditions définies par la Loi n°91-1389 du 31 décembre		06
7	Titulaire de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" (L. 241-3 du Code de l'action sociale et des		07
8	Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés		08
9	Bénéficiaire mentionné aux articles L.241-5 et L.241-6 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de g		09
10	Agent public reclassé (3ème alinéa de l'article L.323-5 du Code du travail)		10
11	Agent public bénéficiaire d'une allocation temporaire d'invalidité (4ème alinéa de l'article L.323-5 du Code du travail)		11
12	Ayant droit à la prestation de compensation du handicap, à l'allocation compensatrice pour tierce personne ou à l'allocation		12

2. Si vous avez déjà configuré une liste :
Il convient d'associer aux codes existants dans votre table, un code du référentiel utilisé dans la DSN.

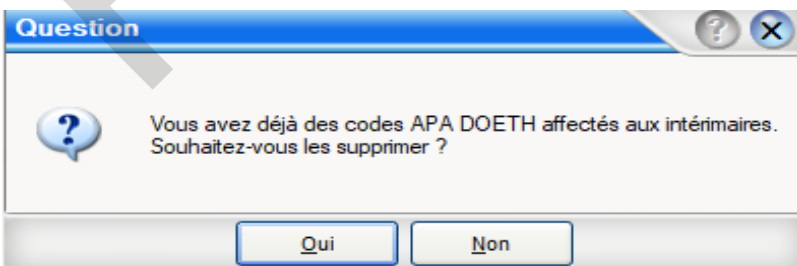


3. Si vous souhaitez revenir à la liste standard :
Sélectionner dans l'armoire "APA DOETH"

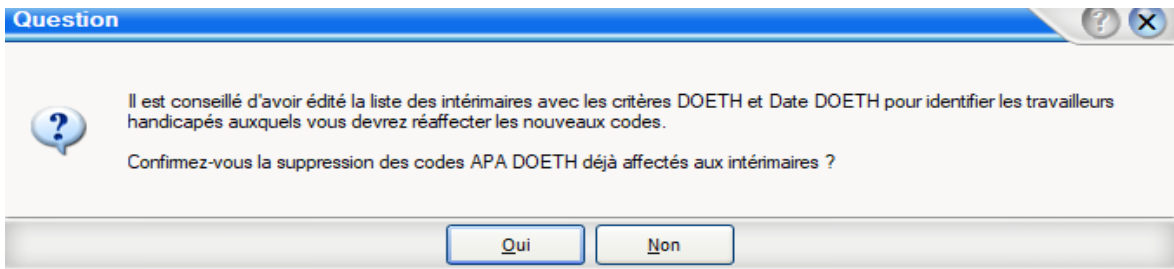
Puis par **Outils ... Ajouter les libellés standards**



Un 1er message signale la présence de code affecté à des intérimaires et propose la suppression :



Un 2ème message vous conseille l'édition, au préalable, d'un état récapitulatif des informations concernant vos intérimaires handicapés.



Attention :

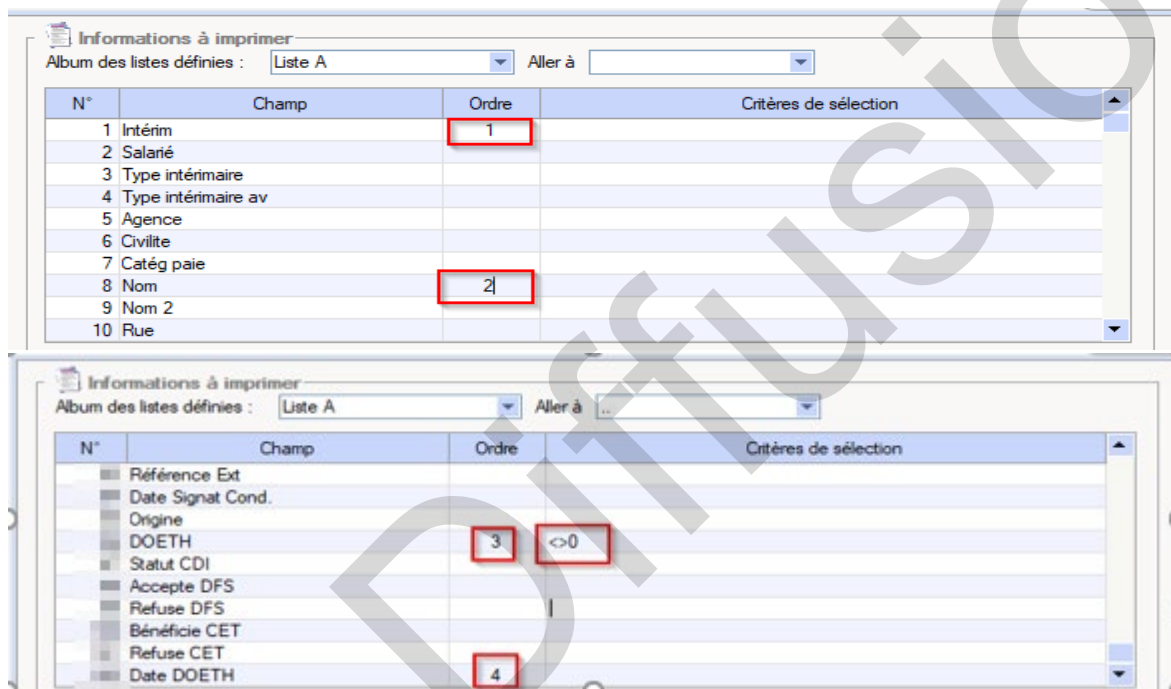
Si vous répondez « Oui » : IL FAUDRA ENSUITE REPASSER SUR L'ENSEMBLE DES INTERIMAIRES CONCERNES POUR AFFECTER LE NOUVEAU CODE APA.

Pensez à faire une sauvegarde de votre dossier avant de lancer ce traitement :

Pour éditer l'état préparatoire :

Dans **Tempo**

Intérimaires ... Liste des Intérimaires

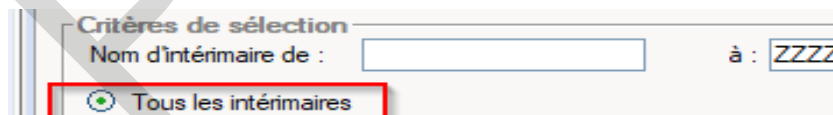


- Sélectionner les champs : Intérim, Nom, Doeth et Date Doeth en indiquant un numéro d'ordre.

Ajouter dans les critères de sélection pour le code DOETH : **<>0**

Cela permet de filtrer l'état sur les salariés concernés par un code.

- Lancer cette édition en sélectionnant l'ensemble de vos intérimaires.



Application

1. Pour les salariés INTERIMAIRES

Dans **TEMPO**

Dans la gestion des **Intérimaires**

The screenshot shows the 'Tempo Intérim - Gestion des intérimaires' application window. The user profile is for 'DICAPRIO Léonardo (chef monteur)'. The interface includes various tabs like 'Général', 'Etat-civil et banque', 'Cartes et documents', etc. The 'Général' tab is active, showing personal details, contact information, and options. A 'Code Apa/Doeth' field is visible at the bottom, and a 'Code Boeth' field is highlighted in red.

Indication du code APA aux salariés concernés
Cliquer sur le lien Bleu « Code Boeth »

The screenshot shows a table titled 'Handicaps de l'intérimaire BACON Kevin'. The table has columns for 'Code TEMPO', 'Date Début', 'Date Fin', 'Code DSN (Statut BOETH)', and 'Retenu'. A dropdown menu is open for the 'Code TEMPO' column, showing options: 1 RQTH, 2 AAH, 3 Pension d'invalidité, 4 Carte d'invalidité, and 5 Rente ATMP. A mouse cursor is pointing at the '1 RQTH' option.

Code TEMPO	Date Début	Date Fin	Code DSN (Statut BOETH)	Retenu
1 RQTH				<input checked="" type="checkbox"/>
2 AAH				
3 Pension d'invalidité				
4 Carte d'invalidité				
5 Rente ATMP				

Compléter le tableau

Il est possible de saisir plusieurs codes, dans ce cas, il faut cocher le code qui sera retenu pour les listes.

The screenshot shows the same table as above, but with data entered. The 'Code TEMPO' column has '1 RQTH' and '5 Rente ATMP'. The 'Date Début' and 'Date Fin' columns have '01/10/2016' and '30/09/2019' for RQTH, and '01/10/2018' and '23/09/2019' for Rente ATMP. The 'Code DSN (Statut BOETH)' column contains descriptions of the disabilities. The 'Retenu' column has checkboxes.

Code TEMPO	Date Début	Date Fin	Code DSN (Statut BOETH)	Retenu
1 RQTH	01/10/2016	30/09/2019	01 - Travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	<input type="checkbox"/>
5 Rente ATMP	01/10/2018	23/09/2019	02 - Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaire d'une rente	<input checked="" type="checkbox"/>

Valider

Code Boeth : 5 DSN : 02 Du : 01/10/2018
Au : 23/09/2019

RAPPEL :

- A la mise à jour de Tempo, une conversion est faite automatiquement.
MAIS IL FAUT COMPLETER AVEC LES DATES.

Si vous avez opter à un retour à la liste standard, **il faut actualiser l'ensemble des informations de vos fiches intérimaires avec une reconnaissance handicapée.**

2. Pour les salariés PERMANENTS

Dans **BANCO**

Sur la fiche du salarié... Onglet Général

Statut BOETH : 01 Travailleur reconnu handicapé par la comm
RQTH jusqu'au : 31/12/2021

- Compléter le Statut BOETH à partir de la liste déroulante.
- Indiquer la date de fin de reconnaissance d'handicap.

Edition de la Déclaration annuelle

Au titre de 2019, tout employeur de travail temporaire à l'obligation de transmettre à ses clients un relevé d'information.

Ce document permettra à l'EU d'intégrer l'effectif des Travailleurs handicapés dans son propre effectif au titre de la DSN du 15 février 2020.

Vous avez donc jusqu'au 30 janvier 2020 pour transmettre ces informations.

Dans **TEMPO**

CLIENTS ... DOETH 2020

Attestation Travailleurs handicapés

Critères de sélection

Année de référence : 2019

Rechercher dans :
 Le dossier 21020 uniquement
 Tous les dossiers de SIREN 529980690
 Tous les dossiers

Editer l'attestation pour :
 Tous les clients
 Les clients suivants :

Code	Cient	SIREN

Tout cocher

Options d'édition

Calcul des ETP basé sur : les heures travaillées les jours calendaires

Imprimer Fermer

- Vous pouvez établir les attestations à destination de vos clients.
 - Par dossier /ou pour l'ensemble de vos dossiers.
 - Pour tous les dossiers du même SIREN.

Note :

- L'édition se fait toujours par numéro SIREN des EU.
- Dans le cas d'un regroupement sur SIREN Agence ou tous dossiers, le regroupement par SIREN des EU se fait également tous dossiers.
- Les clients sont regroupés par numéro SIREN et l'édition est adressée au 1^{er} client de la liste.

- Ces documents pourront être transmis :

- Par voie postale
- Par mail

- Le calcul des ETP peut se faire :

« **En heures travaillées** » : on totalise les heures travaillées des Relevés d'heures de la période. Le total obtenu est divisé par 1607.

« **En jours calendaires** » : On totalise les jours Calendaires des contrats de la période. Le total obtenu est divisé par 365.

Le calcul « en jours calendaires » est coché par défaut.

SAS PAULIN
560, CHEMIN DE FERRIE

82000 MONTAUBAN

**Attestation relative aux travailleurs handicapés
mis à disposition par une entreprise de travail temporaire ou un groupement d'employeurs**

Vu les articles L. 5212-1, D. 5212-1, D. 5212-3, L. 5212-6 et D. 5212-8 du code du travail,

Je soussigné, Isabelle MELIN

Représentant légal de l'entreprise de travail temporaire SAS SEMINAIRE 2019

Adresse : 91 Route de Bâle
68000 COLMAR

SIREN/SIREN : 39405941400059

Nom du responsable : Isabelle MELIN

Téléphone : 03.89.21.71.30

Courriel :

Atteste que :

L'entreprise : SAS PAULIN
SIREN : 534256110

Peut valoriser, dans le cadre de la déduction relative à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au titre de l'année 2019, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) mis à disposition suivants :

SIRET de l'établissement	Nom et prénom	Intitulé de l'emploi	Date de première embauche	ETP majoré	ETP en moyenne annuelle
5611000014	IER PASCAL	CHAUFFEUR PL	28/03/2019	Non	0,040
5611000014	LOT MICHEL	CHAUFFEUR SPL	08/01/2019	Non	0,546
Total des BOETH valorisable (ETP en moyenne annuelle) :					0,586

Fait à COLMAR, le 04/11/2019
Le représentant légal,

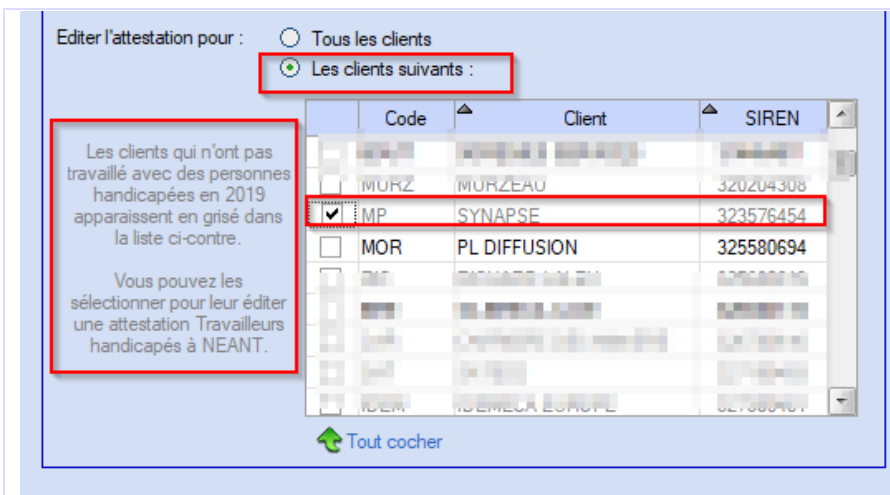
« **Date de la première embauche** » : correspond à la date de début du 1^{er} contrat dans la période sectionnée.

« **ETP majoré** » : Si le salarié a au moins 50 ans dans l'année sélectionnée, la majoration est à « Oui » Et dans ce cas « l'ETP en moyenne annuelle » est multiplié par 1.5.

« **ETP en moyenne annuelle** » : Calcul de l'équivalent temps plein en fonction du critère sélectionné : Heures travaillées (Nbr Hrs trav / 1607) ou jours calendaires (Nbr de jours calendaires / 365).

Déclaration à « Néant » :

Si vous souhaitez éditer pour des E.U. ayant des contrats dans l'année mais sans travailleurs handicapés, un document avec la mention « Néant »:



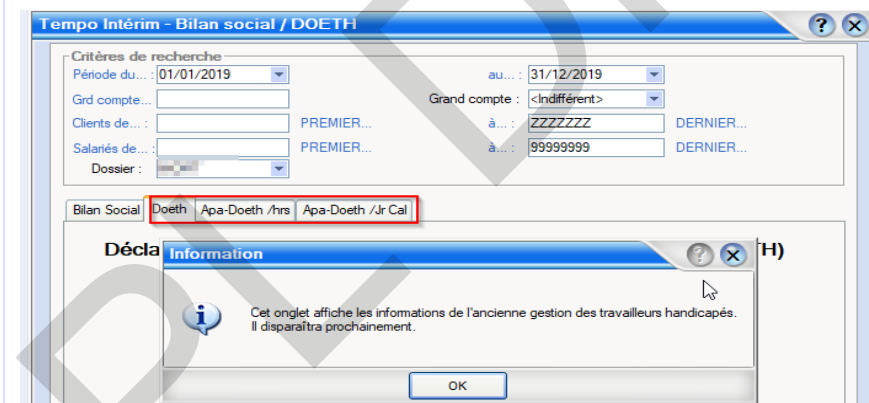
- Sélectionner « Les clients suivants » : tous les clients ayants un contrat dans la période demandée s'affiche dans l'armoire.
- En grisé les clients qui n'ont pas travaillé avec des personnes handicapées.
- Cocher les clients souhaitant une déclaration à « Néant » et Imprimer.

obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) mis à disposition suivants :

SIRET de l'établissement	Nom et prénom	Intitulé de l'emploi	ETP majoré	ETP en moyenne annuelle (y compris l'ETP majoré)
NEANT	NEANT	NEANT	Non	0,00
Total des BOETH valorisable (ETP en moyenne annuelle)				0,00

Pour Information :

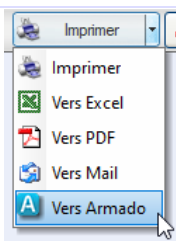
La gestion permettant l'édition des anciennes déclarations DOETH est toujours accessible mais un message signale qu'il s'agit des anciennes informations demandées et que cette gestion sera supprimée prochainement.



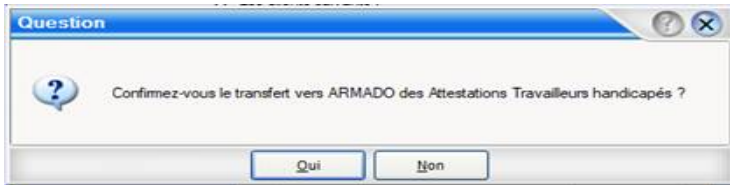
Dépôt des déclarations sur ARMADO

Dépôt de la déclaration sur ARMADO

On déposera les déclarations de travailleurs handicapés directement sur les espaces Armado des clients, il faudra dérouler le bouton Imprimer et choisir "Vers Armado".



Répondre Oui :



Le transfert est terminé lorsque Tempo affiche le nombre d'attestations transférées :



Déclaration dans la DSN

A partir de la DSN de la paie de Janvier 2020 :

Déclaration mensuelle du nombre de bénéficiaires de l'OETH.

- Toutes les entreprises doivent déclarer le nombre de bénéficiaires de l'OETH, même celle de moins de 20 salariés et de ce fait ne sont pas soumis à OETH,
- Formalité accomplie en DSN par l'ajout d'une rubrique « bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés » à remplir pour le contrat concerné dans la période déclarée.

Principe :

- Enregistrer le statut sur la fiche de l'Intérimaire dans Tempo (pour les Intérimaires) ou sur la fiche Salarié dans Banco (pour les Permanents).
- Si le salarié a un contrat et une paie sur la période déclarée en DSN : Sur la fiche du salarié dans la DSN : à l'enregistrement du contrat, on retrouve l'information du statut BOETH.

Détail du Contrat	Changements	Retraite + Prévoyance	Fin de Contrat		
Numéro du contrat :	12253	Identifiant :	12253	Déclaré :	
Date de début :	25/11/2019	Date fin prévisionnelle :	31/01/2020		
Libelle de l'Emploi :	Assistant(e) polyvalente				
Code PCS :	461b	Complément :			
Motif de recours :	02 Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise				
Statut conventionnel :	05 profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé)				
Statut Retraite Cpl. obligatoire :	04 non cadre				
Nature :	03 Contrat de mission (contrat de travail temporaire)				
Dispositif Politique :	99 Non concerné				
Modalité d'exercice temps trav. :	99 salarié non concerné				
Régime local Alsace Moselle :	99 non applicable				
Code régime maladie :	200 régime général (CNAM)				
Code convention collective :	2378				
Statut BOETH :	01 Travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonori				